



2.2. Election du membre du bureau n°2

Il a été appelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

2.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 59
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 50
- f. Majorité absolue ⁴ 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VENTURINI SIMON	50	Cinquante

2.2.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°2

M. SIMON VENTURINI a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

2.3 Election du membre du bureau n°3

Il a été appelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

2.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 57
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 57
- f. Majorité absolue ⁴ 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SOUSTRE FREDERIC	57	Cinquante-sept

2.3.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°3

M. FREDERIC SOUSTRE a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

2.4 Election du membre du bureau n°4

Il a été appelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

2.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 59
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 52
- f. Majorité absolue ⁴ 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
POLIDORI MICHEL NOEL	52	Cinquante-deux

2.4.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°4

M. MICHEL NOEL POLIDORI a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

2.5 Election du membre du bureau n°5

Il a été appelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

2.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 59
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0



Actes de l'Assemblée Miravet
 028200073138-202604012026-11
 Actes certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 24/04/2026
 Publication : 24/04/2026
 Pour l'autorité compétente par délégation

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 57
 f. Majorité absolue ⁴ 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FRANCESCHETTI BERNARD	57	Cinquante-sept

2.5.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°5

M. Bernard FRANCESCHETTI a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

2.6. Election du membre du bureau n°6

Il a été appelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 52N-10 du CGCT).

2.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 59
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 51
 f. Majorité absolue ⁴ 26

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALBERTINI COLONNA NICOLETTE	51	Cinquante-et-un

2.6.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°6

Mme NICOLETTE ALBERTINI COLONNA a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.

2.7. Election du membre du bureau n°7

Il a été appelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 52N-10 du CGCT).

2.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 59
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 59
 f. Majorité absolue ⁴ 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SALVIANI PIERRE PAUL	59	Cinquante-neuf

2.7.2. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°7

M. PIERRE PAUL SALVIANI a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ¹

NEANT

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 09 avril 2026, à 18 heures, 23 minutes, en double exemplaire ² a été, après lecture, signé par la présidente, les assesseurs et le secrétaire.

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.

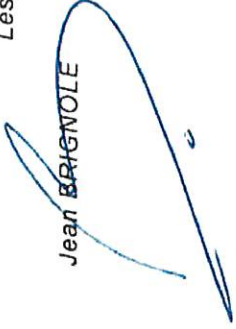
Le secrétaire,

Pierre Paul COSTA



Les assesseurs,

Jean BRIGNOILE



Martin VADELLA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-00073138-20260409-2026-017-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/04/2026
Publication : 24/04/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



Présidente,
Mairie de POCCELLI